



Projet agrivoltaïque du Loing

Forum d'information n°1 – Compte-rendu

Salle culturelle de Saint-Privé, mardi 24 septembre 2024

Sommaire

Sommaire	2
1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges	5
4. Le mot de la fin	15
5. Contacts	15

1. Préambule

Le contexte

Le contexte

Spécialisée dans le développement d'énergies renouvelables, la société Valeco étudie depuis 2022 la possibilité de développer un projet agrivoltaïque dans le Puisaye.

A l'origine, la zone étudiée était principalement sur la commune de Saint-Privé. Les études ont été lancées en avril 2023. Entre temps, une nouvelle zone de foncier a été sécurisée sur les communes de Saint-Martin-des-Champs et Saint-Fargeau. Pour des raisons de cohérence et de proximité entre les poches, Valeco a choisi de ne parler que d'un seul projet : le projet agrivoltaïque du Loing. C'est ainsi que les études techniques et environnementales ont débuté en novembre 2023 sur la zone complète.

Au printemps 2024, les élus ont souhaité que le projet soit communiqué aux habitants dans une volonté de transparence. Ainsi, Valeco a souhaité mettre en œuvre une démarche d'information et de concertation intégrant les élus, les agriculteurs et les habitants. Pour la mener à bien, la société s'est accompagnée de Demopolis Concertation, agence experte en concertation et communication publique.

Ainsi, une première lettre d'information a été distribuée sur les communes de Saint-Privé, Saint-Martin-des-Champs et une partie de Saint-Fargeau en septembre 2024 pour informer du projet et inviter à deux forums d'information, sous le même format :

- Le premier à Saint-Privé, le mardi 24 septembre 2024 de 18h à 20h.
- Le second à Saint-Martin-des-Champs, le mercredi 25 septembre 2024 de 18h à 20h.

C'est dans ce cadre que s'est tenu le forum d'information, dont vous faites ici la lecture du compte-rendu.

Les objectifs du forum

Le forum du 24 septembre 2024 s'est tenu à la salle municipale de Saint-Privé de 18h à 20h, et avait pour objectifs de :

- 1) Présenter les projets,
- 2) Echanger sur les énergies renouvelables et les enjeux de l'agriPV,
- 3) Rencontrer Valeco et échanger, avoir des réponses à vos questions

2. Les participants

Le forum d'information a rassemblé environ 35 personnes dont le maire de Saint-Privé ainsi que 2 élus de la commune. Trois propriétaires et exploitants étaient également présents et un journaliste de l'Yonne républicaine.

Les équipes de Valeco et de Demopolis Concertation étaient présentes pour répondre aux questions des participants :

Valeco

- Monsieur Léo Foster, Chef de projet solaire
- Madame Laura DEFLANDRE, Cheffe de projet solaire

Demopolis concertation :

- Madame Anaëlle Rapet, Consultante concertation
- Madame Léa Sévère, Consultante concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Ce forum s'est tenu sous un format portes ouvertes. Les habitants étaient invités à visiter librement la salle dans laquelle étaient exposés des kakémonos d'information sur Valeco et ses projets, des affiches sur l'agrivoltaïsme, le projet du Loing et les études en cours.

L'ensemble des avis, questions et suggestions recueillis pendant le forum étaient inscrites sur des panneaux de réaction (« Métaplan ») directement en séance et visibles de tous. Les équipes de Valeco et Demopolis Concertation se tenaient à disposition pour y répondre. Afin de rendre compte de ces échanges, ceux-ci sont répertoriés en annexe de ce bilan.

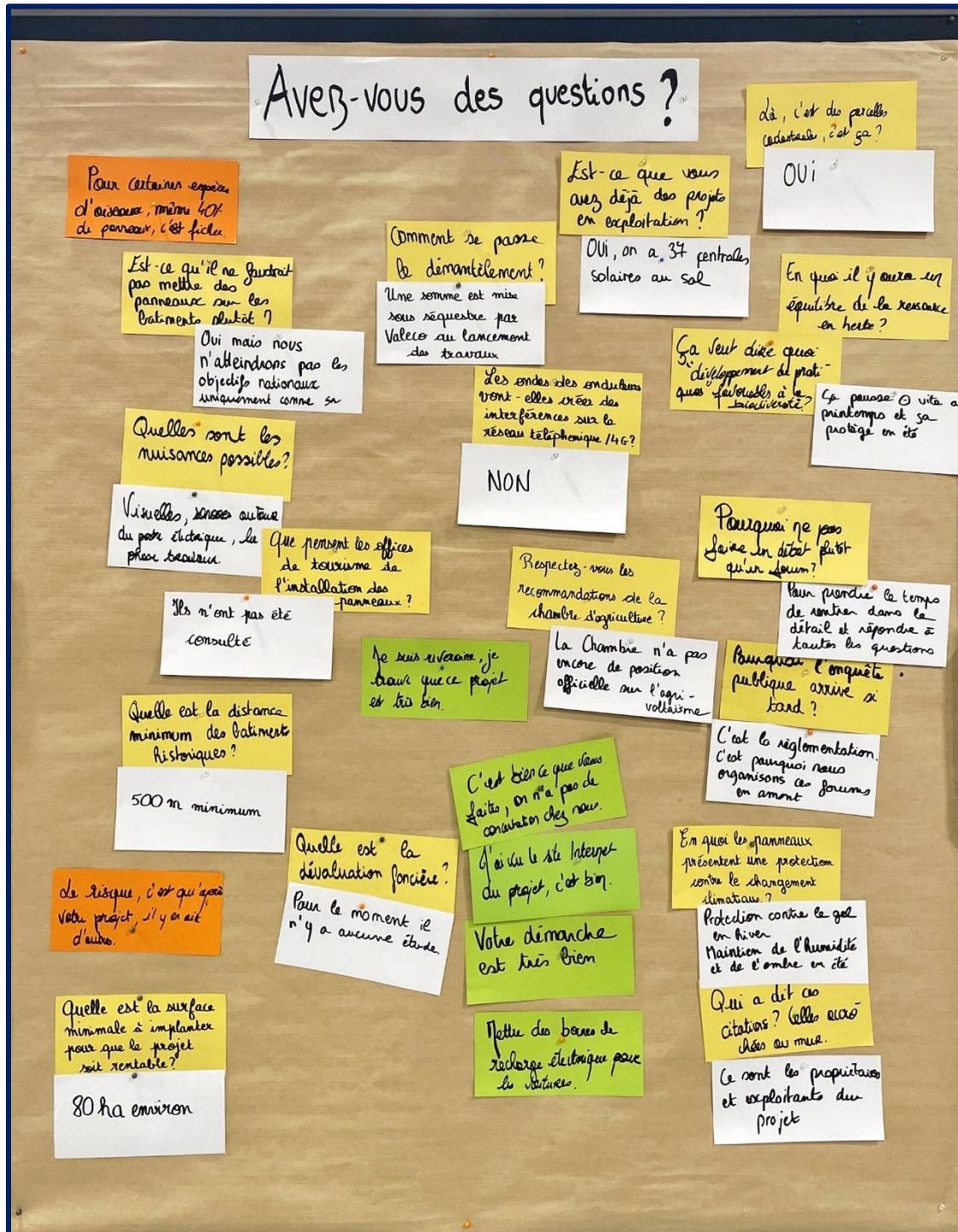
3.1 Les éléments présentés

Vous pouvez retrouver les supports partagés lors du forum sur le site Internet du projet du Loing (<https://www.projet-agrivoltaique-du-loing.fr/>), mais aussi à la suite de ce paragraphe, avec notamment :

- La présentation du développeur Valeco ;
- La présentation de ce qu'est l'agrivoltaïsme ;
- L'explication du fonctionnement du photovoltaïque.
- Les chiffres clés, calendrier et la zone d'étude du projet sur les trois communes concernées ;
- Les informations concernant les études menées dans le cadre d'un projet agrivoltaïque ;
- La présentation du projet de territoire.

3.2 Vos questions et remarques sur le projet

Pendant toute la durée du forum, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur les différents sujets exposés. **Retrouvez à la suite des métaplans ci-dessous, la retranscription des échanges.**



- **SUR L'AGRIVOLTAÏSME**

Question d'un participant : « Pourquoi ne pas mettre des panneaux solaires sur les toitures plutôt ? »

Réponse du développeur : Pour atteindre les objectifs nationaux en matière de transition énergétique, couvrir tous les bâtiments et les friches ne serait pas suffisant. L'agrivoltaïsme vient compléter ces objectifs avec un encadrement législatif important. Depuis avril 2024, la baisse de la production est limitée et la loi met de place des outils de régulation de cette pratique (zones témoins, supériorité des objectifs agricoles etc.).

Question d'un participant : « Quelles sont les nuisances possibles ? »

Réponse du développeur : Les nuisances potentielles sont principalement d'ordre visuelles. Autour du post électrique, il peut y avoir des nuisances sonores, d'où la nécessité de le placer stratégiquement dans le projet. Pendant la phase de travaux, certaines nuisances peuvent impacter la vie des riverains temporairement (passage de camions, nuisances sonores etc.).

Question d'un participant : « Quelle est la distance minimum du projet avec les bâtiments historiques ? »

Réponse du développeur : La législation impose une distance minimum de 500 mètres des bâtiments historiques. Il est possible de déroger à cette règle zone d'exclusion s'il n'y a pas de covisibilité directe entre le projet et le monument. Cela est soumis pour avis conforme à l'architecte des bâtiments de France.

Question d'un participant : « Que pensent les offices de tourisme de l'implantation de panneaux solaires ? »

Réponse du développeur : Les offices de tourisme ne sont pas consultés pour les projets photovoltaïques et agrivoltaïques.

Question d'un participant : « Quelle est la dévaluation foncière à l'arrivée d'un projet agrivoltaïque ? »

Réponse du développeur : Pour l'instant cela n'a pas fait l'objet d'études.

Question d'un participant : « Les ondes des onduleurs vont-elles créer des interférences sur le réseau téléphonique et la 4G ? »

Réponse du développeur : Non, cela n'aura pas d'impact.

Question d'un participant : « Comment se passe le démantèlement ? »

Réponse du développeur : Le démantèlement est à la charge du développeur du projet, Valeco dans ce cas. Au lancement des travaux, une somme est mise sous

séquestre pour garantir la prise en charge du démantèlement à la fin de l'exploitation.

Précision juridique apportée dans le compte-rendu: Actuellement la loi d'accélération des énergies renouvelables rend le propriétaire de l'assiette foncière responsable du démantèlement si le développeur fait défaut. En ce sens, Valeco prend deux engagements : une première clause dans le bail est le transfert de responsabilité du propriétaire vers Valeco sur le sujet du démantèlement. La deuxième sécurité est le provisionnement d'un montant mis sous séquestre pour assurer et couvrir le démantèlement, comme expliqué pendant le forum. Une évolution législative a été demandée pour que la loi prévoit de déclarer le développeur comme responsable du démantèlement

Question d'un participant: « En quoi les panneaux présentent une protection contre le changement climatique ? »

Réponse du développeur : Les panneaux protègent du gel en hiver et maintiennent l'humidité et l'ombre en été. Ils permettent de limiter l'impact des phénomènes extrêmes se multipliant à cause du réchauffement climatique.

Remarque d'un participant: « Pour certaines espèces d'oiseaux, même 40% de couverture de panneaux, c'est fichu. »

Réponse du développeur : Les études environnementales doivent prendre en compte le dimensionnement de la centrale dans la mesure des impacts que peut avoir un tel projet sur la biodiversité locale. Ces analyses prennent en compte les impacts sur les zones de reproduction, de chasse, de nidification et de migrations potentielles des cortèges fréquentant ce site. Si les impacts sont jugés fort, le préfet n'autorisera pas le projet. En effet, la destruction d'espèce protégée est aujourd'hui encadrée, surveillée et interdite.

- **SUR VALECO**

Question d'un participant: « Est-ce que vous avez déjà des projets en exploitation ? »

Réponse du développeur : Pour le moment nous avons 37 centrales solaires au sol. Nous avons également deux fermes solaires expérimentales en agrivoltaïsme et plusieurs projets en cours. Cette année, nous avons obtenus 4 permis de construire pour des projets agrivoltaïques, dont certains de grosses puissances : entre 55 et 140 MWc.

Question d'un participant : « Ça veut dire quoi « développement de pratiques favorables à la biodiversité » ? [Cf. Affiches et kakémono]

Réponse du développeur : La mise en place de projets agrivoltaïques peut accompagner l'évolution des pratiques. Par exemple dans le cadre du projet du Loing, des parcelles céréalières vont laisser place à des prairies permanentes, supprimant l'usage d'intrants sur les parcelles. De plus, aucun herbicide ni pesticide ne sera utilisé sur les parcelles du projet.

Question d'un participant : « En quoi il y aura « un équilibre de la ressource en herbe » ? »

Réponse du développeur : Grace aux panneaux solaires , la pousse de l'herbe est plus lissée et l'équilibre se fait sur l'année complète : la pousse est plus tardive au printemps dans les zones sous modules (car il y a moins de rayonnement direct). Puis la ressource fourragère est protégée en été du rayonnement direct (préservation rayonnement et conservation de l'humidité). Enfin en hiver, les zones sous modules sont également préservées puisqu'elles sont protégées du gel (effet cloche).

• SUR LA CONCERTATION

Question d'un participant : « Pourquoi ne pas faire un débat plutôt qu'un forum ? »

Réponse du développeur : Le forum permet de prendre le temps de répondre aux questions individuelles tout en laissant les habitants s'informer sur le projet via les panneaux.

Question d'un participant : « Pourquoi l'enquête publique arrive si tard dans le projet ? »

Réponse du développeur : L'enquête publique est une obligation réglementaire mise en place par la préfecture au moment de la réception du dossier. Le projet est alors déjà défini. L'objectif de ces forums est justement de vous informer en amont et de prendre en compte vos retours et remarques pour faire évoluer le projet.

Question d'un participant : « Qui a dit les citations accrochées au mur ? »

Réponse du développeur : Ce sont les propriétaires et les exploitants du projet qui ont exprimées les raisons de leur engagement dans ce projet.

Remarque d'un participant : « C'est bien ce que vous faites, on n'a pas de concertation chez nous. »

Remarque d'un participant : « J'ai vu le site Internet du projet, c'est bien. »

Remarque d'un participant : « Votre démarche est très bien, vos concurrents ne font pas tous ça. »

- **SUR LE PROJET**

Question d'un participant : « Pourquoi l'avoir appelé « Projet agrivoltaïque du Loing » ? »

Réponse du développeur : Après discussion avec les élus et agriculteurs, ce nom faisait sens au regard de la situation géographique.

Question d'un participant : « Respectez-vous les recommandations de la Chambre d'agriculture ? »

Réponse du développeur : La Chambre n'a pas encore de position officielle sur l'agrivoltaïsme. Concernant le projet du Loing, la chambre d'agriculture le connaît et nous a prodigué des conseils et des préconisations (ouverture du foncier à des nouveaux exploitants ...) mais attend notre dimensionnement final pour donner un avis complet.

Question d'un participant : « Là, ce sont des parcelles cadastrales, c'est ça ? »

Réponse du développeur : Oui, ce sont les parcelles étudiées, ça ne veut pas dire qu'elles feront toutes partie du projet ou qu'elles seront entièrement recouvertes.

Question d'un participant : « Quelle est la surface minimale à implanter pour que le projet soit rentable ? »

Réponse du développeur : En l'état actuel des choses et avec un raccordement à 30 Km nous devons viser une puissance minimale de 80 MWc. Cette puissance sera conditionnée par les résultats de toutes les études notamment environnementales et paysagères.

Remarque d'un participant : « Le risque, c'est qu'après votre projet, il y en ait d'autres. »

Information du développeur : Le fait que le projet du Loing voit le jour ne signifie pas qu'il y en aura d'autres. Les espaces sont soumis aux mêmes contraintes et études.

Question d'un participant : « Vous n'avez pas de problème avec les zones humides ? »

Réponse du développeur : Les études sont réalisées pour les éviter au maximum.

Question d'un participant : « Pourquoi clôturer un projet ? Ce sera embêtant pour la chasse. »

Réponse du développeur : Ce sont pour des questions d'assurance et de sécurité.

Question d'un participant : « *Quel sera le type de clôture ?* »

Réponse du développeur : Cela dépend de l'agriculteur : il y a une version assez souple et une version plus rigide.

Question d'un participant : « *Pourquoi le projet est de cette taille ?* »

Réponse du développeur : Après échanges avec les propriétaires, cette zone a été définie. La taille et la puissance du projet est également définie et conditionnée par les critères de raccordement.

Question d'un participant : « *Pourquoi les agriculteurs font ce projet ?* »

Réponse du développeur : Pour de nombreuses raisons que nous avons affiché partout dans la salle :

“

En produisant du fourrage sur mes parcelles, je vais pouvoir aider les autres exploitants des environs.

“

Ça nous permet d'avoir une assurance récolte. Grâce à ce projet, je vais pouvoir me libérer de la dépendance aux banques et aux prêts.

“

Si l'on tenait compte de l'augmentation de toutes nos charges, le consommateur ne pourrait plus acheter de viande française. L'agrivoltaïsme répond à cette problématique.

“

Pour moi, il y a une part de curiosité. Les agriculteurs ont toujours été pionniers pour tester de nouvelles évolutions.

“

**Je soutiens l'innovation.
Actuellement, elle est
encore peu présente alors
qu'elle pourrait grandement
nous aider.**

“

**La filière de l'élevage est en
difficulté. Ici, on va relancer
et pérenniser l'élevage en
installant une nouvelle
exploitance, c'est formidable !**

“

**Ce projet va me permettre
de transmettre sereinement
mon exploitation.**

“

**Avec le changement
climatique, les rendements
sont de plus en plus
incertains. Ce nouveau revenu
nous apporte plus de sécurité.**

Question d'un participant : « *Aviez-vous l'autorisation d'élargir la zone d'étude ?* »

Réponse du développeur : Les élus de 2 des 3 communes concernées nous ont donné des accords oraux favorables au lancement des études sur la zone actuelle. Le maire de Saint-Fargeau nous a reçu individuellement et nous a autorisé à lancer les études.

Question d'un participant : « *Pourquoi on ne sait pas le salaire des agriculteurs grâce à ce projet ?* »

Réponse du développeur : Les revenus des agriculteurs sont à leur discrétion, ils peuvent le partager s'ils le souhaitent.

Question d'un participant : « *Quand est-ce que les plans de masse seront partagés ?* »

Réponse du développeur : Ils seront réalisés pendant le 1^{er} trimestre 2025 et pourront ensuite évoluer pendant quelques mois.

Question d'un participant : « Le réseau est-il enterré ? »

Réponse du développeur : Oui.

Question d'un participant : « Où va l'électricité et où sera le raccordement ? »

Réponse du développeur : L'électricité part dans le réseau national à partir du poste-source de Saint-Loup-des-Bois (58). Les tracés des réseaux sont disponibles sur le site de CAPARESEAU.

Question d'un participant : « D'où proviennent les panneaux solaires ? »

Réponse du développeur : Actuellement, ils viennent à 90% du marché asiatique mais dans 4 ans on ne sait pas ce qu'il en sera du marché.

Question d'un participant : « Qui réalise l'entretien des parcelles ? »

Réponse du développeur : Ce sont les agriculteurs avec leur matériel actuel ou du matériel spécialisé. Des besoins particuliers de temps en temps peuvent être pris en charge par Valeco.

Question d'un participant : « Quelle sera la hauteur des panneaux ? »

Réponse du développeur : La hauteur du bas de module variera en fonction des discussions avec les agriculteurs entre 2 et 2,2m pour permettre l'exploitation sereine des parcelles. Le point haut des modules variera selon le point bas retenu entre 3,5 et 3,75m.

Remarque d'un participant : « Ce qui est gênant, c'est la proximité avec les habitations. »

Remarque d'un participant : « À Saint-Martin, on verra que des panneaux. »

Remarque d'un participant : « Les haies ne sont pas entretenues. »

Remarque d'un participant : « Les chevaux vont abimer les structures. »

Remarque d'un participant : « Ce projet pour l'ovin, c'est bien. »

4. Le mot de la fin

Les équipes de Valeco et Demopolis Concertation vous remercient à nouveau pour votre participation et restent à votre disposition tout au long de la démarche.

N'hésitez pas à poser vos questions sur le fil de discussion du site Internet du projet agrivoltaïque du Loing :

<https://www.projet-agrivoltaique-du-loing.fr/>

5. Contacts

Valeco :

Léo FOSTER

Chef de projet solaire

leofoster@groupevaleco.com

Laura DEFLANDRE

Cheffe de projet solaire

lauradeflandre@groupevaleco.com

Demopolis Concertation :

Anaëlle RAPET

Consultante

Anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr

Léa SEVERE

Consultante

Lea.severe@demopolis-concertation.fr